N° 1535. — 4e Année | CINQ CENTIMES | Dimanche 25 Décembre 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Conte de Noël

Le Réveillon du Père Mathias

On ne songeait guère à réveillonner pendant la nuit du 24 au 25 décembre 1870, au pays d'Auxois qu'occupait alors, en partie, une division bavaroise.

Garibaldi avait installé son quartier-général à Dijon, mais ses troupes de francs-tireurs battaient la campagne sur un large espace qui comprenait tout le Dijonnais, l'Auxois et une fraction du Morvan.

La guerre d'embuscade à laquelle se livraient ces guérillas inquiétait les envahisseurs et leur rendait suspects tous les buissons des chemins, tous les ravins bordant les routes.

Aussi, les gens des campagnes vivaient-ils depuis plusieurs semaines, dans une anxiété constante, ne sachant jamais au lever du soleil, si un événement tragique n'ensanglanterait pas le village avant la venue du crépuscule.

A Précy-sous-Thil, gros bourg situé à une douzaine de kilomètres de Semur, quelques fenêtres étaient pourtant éclairées à une heure très avancée de la nuit.

Il y avait messe à minuit dans l'église paroissiale et les terreurs inspirées par la phase critique que l'on traversait, n'avaient pas empêché les femmes de vouloir, comme chaque année, assister à l'office célébrant l'anniversaire de la naissance du Christ.

Les hommes, en attendant le retour de leur ménagère, s'étaient pour la plupart, réunis dans les auberges restées ouvertes.

On devisait tristement ; on commentait les derniers événements et les gobelets restaient pleins car les idées sombres prédisposent mal aux libations joyeuses.

Il y avait environ une demi-heure que les femmes étaient parties lorsque plusieurs d'entre elles revinrent en donnant les signes de la plus vive frayeur.

En quelques *instants, le village tout entier* fut en rumeur. On entendit des portes s'ouvrir, des propos s'échanger à travers les rues, des exclamations confuses retentir dans la nuit.

Les Allemands arrivaient-ils donc à Précy? Non. Ce n'était point cette cause qui déterminait tant d'émoi.

*
**

Au sommet d'une montagne dominant le bourg, se dresse ce qui reste du château féodal des comtes de Thil.

Depuis longtemps ce manoir n'est plus qu'une ruine. On n'y entend guère que le cri des orfraies, le hululement des hiboux et la chanson du vent qui effrite les vieilles murailles lézardées.

Des tourelles entières se sont effondrées dans un lamentable écroulement, sous les durs assauts de la bise qui, sur ces hauteurs, souffle avec des violences d'ouragan.

Toutefois, dans son œuvre dévastatrice, le temps a épargné l'aile gauche du castel démantelé. La chapelle est restée presque entière. C'est à peine si une partie de sa toiture a disparu.

Les quatre murs sont toujours debout, et on distingue encore par endroits des parcelles de vitraux solidement encastrées dans leur alvéole de plomb. Il n'y a guère que les fenêtres du côté nord qui s'ouvrent béantes et nues sur l'espace.

Au centre de la nef, l'herbe pousse, haute et drue par endroit, attestation éloquente que de la mort des choses, peut naître la vie.

Cette chapelle a une légende.

On raconte que depuis la mort du dernier des comtes de Thil — l'événement remonte à plus de quatre-vingts ans — tous ceux qui dans la longue file des siècles portèrent le nom seigneurial de cette famille, reviennent pendant la nuit de Noël et assistent à la messe de minuit, dans la chapelle du château.

Un membre de la famille, qui fut évêque vers la fin du quinzième siècle, officie.

Depuis le jour où cette histoire prit rang, parmi les contes de veillées, il se trouva plusieurs fois des gens passant cette nuit là sur la route côtoyant la base de la montagne, qui affirmèrent avoir vu de loin les fenêtres de la chapelle brillamment éclairées. Et ceux qui déclaraient ces choses ajoutaient avoir entendu, par instant, une douce musique produite par un orgue mystérieux dont les notes affaiblies leur arrivaient comme des plaintes affaiblies par la distance.

On avait accepté la légende parce que les vieux en garantissaient l'exactitude, mais la génération actuelle n'avait jamais eu l'occasion de faire une constatation précise.

On comprendra, par suite, l'émotion des habitants de Précy quand les femmes, rentrant de la messe de minuit, déclarèrent que les hautes fenêtres de la chapelle abandonnée brillaient d'une vive lueur.

Quelques-unes d'entre elles avaient même l'imagination si vivement frappée, qu'elles affirmaient avoir entendu également les sons de l'orgue.

La légende devenait une réalité.

Les hommes, très émus, se réunirent sur la route et constatèrent l'exactitude relative des déclarations faites par les ménagères.

Les fenêtres de la Chapelle du manoir brillaient en effet, d'un vif éclat et des bruits confus apportés par les rafales du vent, attestaient qu'il se passait dans ces ruines quelque chose d'insolite.

Quelqu'un proposa de monter au château pour voir de près ce que l'on remarquait de loin. Cette proposition n'eut aucun succès.

Seul, un vieux mendiant, le père Mathias, qui n'avait jamais eu beaucoup à se louer des vivants, prit le sentier qui conduisait aux ruines.

Les trépassés ne le rendraient toujours pas plus misérable qu'il n'était et avant que la grande faucheuse ne soit venue l'abattre, il n'était pas fâché d'avoir un avant-goût des choses d'outre-tombe.

*
**

Quand il fut au sommet de la montagne, le père Mathias s'arrêta un instant pour écouter les bruits qui s'échappaient de la chapelle.

Une vague rumeur s'entendait. On percevait nettement par instants, des éclats de rire, ce qui prouvait que les revenants ne devaient point être d'humeur trop mélancolique.

Pour une messe macabre, cela manquait un peu de recueillement.

Le vieux mendiant s'avança ; toutefois, avant de se risquer dans l'intérieur de la ruine, il gravit un entassement de pierres du haut duquel l'œil pouvait voir par une fenêtre ouverte à tous les vents, ce que faisaient *à cette heure, les fantômes des nobles seigneurs* du comté de Thil.

A ce moment, un appel strident retentit — Qui vive ! — Et à dix pas de lui, le père Mathias vit briller dans l'ombre le canon d'acier d'un fusil, sur lequel frappaient à ce moment les rayons blafards de la lune.

Le vieux mendiant avait été soldat au temps des grandes guerres. A tout hasard, il répondit : France !

— Avance à l'ordre ! lui cria-t-on.

Il se dirigea du côté d'où venait la voix et quelques secondes après, il se trouvait face à face avec un franc tireur qui, le fusil au poing, l'observait.

Mathias comprit.

Ce n'était point les trépassés qui occupaient l'intérieur de la chapelle, mais une compagnie de francs-tireurs, campée-là.

Presqu'aussitôt le mendiant fut entouré.

— Qui es-tu ? lui demanda l'officier garibaldien commandant le détachement.

— Un pauvre diable qui cherche un gite, répondit-il. Je venais dans les ruines avec l'espoir d'y trouver un asile pour la nuit. Je vois que la place est prise.

— Tiens, c'est un vieux, dit un sergent qui s'était approché.

— Oh ! ce n'est pas la place qui manque reprit l'officier. Entre toujours. Nous ne faisons pas la guerre aux vieillards. Du reste, tu es français, cela s'entend ; tu ne mâches pas de foin en parlant.

— Je suis même un vieux de la vieille, dit Mathias ; moi aussi j'ai été soldat dans le temps... à l'époque où on flanait des brûlées à ces greffins de prussiens.

— Alors, raison de plus l'ancien, pour venir te chauffer à notre feu. Nous faisons en ce moment flamber toute la broussaille qui ornait cette magnifique demeure. Et nous avons installé le foyer au beau milieu du château..

— Sans même savoir si le palais est assuré, reprit un loustic.

Un instant après, Mathias prenait place auprès d'un immense brasier qu'entouraient une cinquantaine de francs-tireurs, les uns couchés, les autres vidant gaiement, des quarts pleins de vin chaud, car dans ce coin *de Bourgogne, le paysan est hospitalier et les* bidons avaient été remplis par les gens des villages voisins.

Le père Mathias avait faim. On tailla une forte tranche de pain dans une miche, et comme quelqu'un fit remarquer que c'était jour de réveillon et que ce devait être réveillon même pour le mendiant, puisqu'il était leur hôte, on additionna le pain d'un bon morceau de lard froid.

Tous ces soldats que la mort guettait peut-être à quelques heures de distance, étaient gais et insouciants comme des passereaux.

— Nous ne te faisons pas les honneurs d'une visite à travers nos magnifiques appartements dit le sergent, ça sera pour plus tard ; on a oublié ce matin de cirer les parquets.

— Si Monsieur désire un lit moelleux, ajouta un autre, voici de la plume grand modèle.

Et on jeta auprès du vieux une brassée de paille. (On avait dû démolir une meule du voisinage.)

Le père Mathias se sentait heureux.

Lui, le paria des grands chemins, le vagabond vers qui jamais une main ne se tendait si ce n'était pour quelque humiliante aumône, il se voyait traiter en camarade par tous ces troupiers qui partageaient avec lui, les vivres de leurs sacs.

Quand il fut rassassié et que la chaleur du foyer lui eut mis un peu de joie au cœur, il demanda.

— *Et où allez-vous ainsi ?*

— Tu serais bien gentil de nous l'apprendre, l'ancien. Nous virons tantôt à droite, tantôt à gauche... Nous cherchons les aimables messieurs qui se coiffent avec des marmites surmontées d'un paratonnerre.

— Vous cherchez les Prussiens ?

— Mon Dieu oui !... La société de ces gens distingués nous attire. Seulement, depuis hier matin, nous n'avons pas eu l'avantage d'apercevoir le profil d'un de ces gentlemen.

— Et vous ne savez pas où ils sont ?

— Pas du tout. Es-ce que tu le sais, toi ?

— Oui, répondit énergiquement le père Mathias.

— Sont-ils loin d'ici ?

— A six kilomètres à peine. Je pourrais au besoin, vous servir de guide.

Le mendiant n'avait pas terminé sa phrase que tout le monde était debout.

L'officier s'avança vers lui, un peu soupçonneux et demanda :

— Comment appelle-tu l'endroit où ils se trouvent en ce moment ?

— Il y avait une compagnie de bavarois à six heures du soir entre Rouvray et Montigny. Elle prenait des dispositions pour camper sur la lisière des bois.

L'officier eut un tressaillement.

Le mendiant reprit avec un éclair dans les yeux :

— Je connais un sentier qui vous permettrait d'arriver à cinquante mètres d'eux sans être aperçu.

— Tu peux nous y conduire dès maintenant ?

— Immédiatement et avec plaisir. Je suis je vous l'ai dit un vieux soldat et ça me remettrait le cœur en place de leur voir administrer une bonne torgnole.

— Sac au dos, tout le monde, commanda l'officier.

En un clin d'œil les francs-tireurs sanglèrent leurs ceintures, bouclèrent leurs sacs et se placèrent sur deux rangs, le fusil en bandoulière.

Le vieux mendiant passa devant eux, avec la fierté d'un général passant une revue et quand il fut au bout du premier rang, il commanda lui-même : « Par file à droite, en avant, marche ! » et vous allez tout à l'heure m'en dire des nouvelles, mes jeunes camarades.

— Nous t'avons offert à souper tout-à-l'heure, dit alors le sergent. Nous allons maintenant t'offrir un feu d'artifice. Tu vois que les francs *tireurs font bien les choses quand ils s'y* mettent.

Et les soldats garibaldiens de rire pendant que Mathias disait, en branlant la tête d'un air satisfait :

— Pour un réveillon, voilà ma foi un joli réveillon.

Puis, silencieusement, les francs-tireurs, officier en tête suivirent, sans se préoccuper du foyer dont la flamme était activée par les vents soufflant à travers l'immense nef abandonnée.

*
**

Quand vint l'aube, la trombe d'acier dont les grondements répercutés par les échos des montagnes troublaient depuis deux heures le repos des gens de Rouvray et des environs s'apaisa.

Un grand silence se fit. Les garçons de ferme qui se lèvent au chant des coqs, rencontrèrent, en se rendant aux champs, des soldats allemands qui fuyaient dans la direction de Montbard.

Un combat acharné avait été livré dans la nuit, sur la lisière des bois. Cinq cents Bavarois surpris dans leur sommeil, avaient été attaqués par un corps franc et malgré l'infériorité numérique des assaillants, le camp allemand avait été enlevé d'assaut.

Ne pouvant poursuivre l'ennemi, les garibaldiens après leur succès, étaient rentrés dans la forêt non sans avoir jonché de cadavres allemands les prés de Montigny.

L'ennemi décimé fuyait à travers les champs, et au-dessus des plaines, montait une sorte de brouillard rouge reflet de la sanglante hécatombe de la nuit.

Parmi les tués, on retrouva un vieux mendiant, connu dans la contrée sous le nom de Mathias.

La mort l'avait laissé souriant, l'œil ouvert gardant l'expression d'une extase.

Avant de tomber, le vieux soldat d'autrefois avait assisté à la défaite des Allemands et à travers les râles de l'agonie, son oreille affaiblie dût percevoir — délicieuse musique venant l'endormir à l'heure du dernier sommeil — le triomphant hosannah des gloires d'autrefois retrouvées.

Autour de lui les fatales dépouillées étaient devenues silencieuses.

Les oiseaux de nuit s'étaient tus, chassés par l'aube. Et dans les lointains de l'horizon, là-bas, au sommet de la montagne de Précy, les hautes fenêtres de la chapelle du château de Thil brûlaient encore par intervalles, de fulgurantes lueurs, qui donnaient l'impression des derniers soubresauts d'une sarabande de feux-follets.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis extraordinairement ce matin en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Ribot, de 9 h. à midi 1/4.

Ils se sont occupés de la situation et des mesures qu'il y aurait lieu de prendre, et des incidents qui pourraient se produire à la Chambre.

LE PANAMA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 décembre

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de **M. Floquet**, président.

MM. Ribot, Bourgeois, Siegfried sont au banc des ministres.

M. Rouvier vient s'asseoir au premier banc derrière eux.

INTERPELLATION MILLEVOYE

M. le Président. — Je viens de recevoir de M. Millevoye, une demande d'interpellation ainsi *conçue :*

Je demande à interpeller le gouvernement sur la situation qui est faite au gouvernement et à la Chambre par les aveux de deux ex-présidents du conseil des ministres et sur la part de responsabilité qui en découle pour le gouvernement dans le détournement des fonds appartenant aux obligataires de la société de Panama.

Voix au centre. — A un mois (Rumeur à droite).

M. Floquet. — Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Ribot, président du Conseil. — Le gouvernement demande la discussion immédiate, mais il est aux ordres de la Chambre.

M. Floquet. — M. Millevoye, acceptez-vous la discussion immédiate ?

M. Millevoye — Oui, M. le président.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Floquet. — La parole est à M. Millevoye.

INCIDENT

M. Floquet prie M. Peytral, vice-président, de le remplacer au fauteuil et va s'asseoir à son banc de député. (Mouvement).

M. Peytral, surpris par l'incident, préside en redingote.

Discours de M. Millevoye

M. Millevoye (Murmures au centre et à gauche) — Je viens préciser en deux mots mon interpellation ; je n'apporte dans le débat aucune passion. (Vives interruptions. Si ! si ! sur plusieurs bancs)

Vous ne modifierez pas mon opinion.

Je n'ai pas à demander à M. Floquet de s'expliquer sur les déclarations qu'il a faites hier à la commission d'enquête. Je demande à vous les rappeler.

M. Millevoye donne lecture de la déposition de M. Floquet.

De chacune de ces déclarations, il résulte que le gouvernement se reconnaîtrait le droit d'intervenir au point de vue politique dans la répartition des fonds d'une société commerciale.

Je demande à M. le président du conseil actuel s'il accepte ou s'il répudie cette théorie pour l'avenir (Bruit).

Lorsque les modestes travailleurs des campagnes, (Exclamations au centre. Applaudissements à droite).

M. Millevoye. — Ces murmures seront à l'*Officiel* et le pays saura d'où ils viennent.

Lorsque ces travailleurs ont tiré de leur bas de laine, leur argent, (le bruit continue), ils obéissaient à un grand souvenir et à une espérance. (Les exclamations augmentent et se répondent : Non ! Si ! Le bruit est considérable).

Beaucoup ont agi par patriotisme. Ils ne pensaient pas que leur argent dut servir à un but politique et électoral.

Prenez garde, le pays ne crie pas encore : Dissolution, mais il crie : Restitution.

J'espère que M. le président du conseil nous dira que la raison d'État n'excuse pas ces scandales, et qu'il nous dira quelles mesures le gouvernement de la République prendra pour assurer la restitution.

Il ne faut pas qu'on puisse appliquer au gouver*nement de la République* **la** *fameuse définition* d'un financier véreux : « Les affaires, c'est l'argent des autres. » (Mouvements divers. Longs applaudissements à droite).

M. Floquet monte à la tribune et prend la parole au milieu d'un silence solennel :

RÉPONSE DE M. FLOQUET

M. Floquet. — Je suis en face d'une accusation subite. C'est le procédé actuel (Applaudissements à gauche).

Je ne m'attendais pas, après quarante années de probité que personne n'a jamais soupçonnée (applaudissements à gauche), à me trouver mêlé à des accusations déshonorantes.

M. Millevoye. — Je n'attaque pas votre probité personnelle. (Exclamations à gauche).

M. Floquet. — Avant de porter le mot de détournement dont il demande la restitution dans une interpellation qui vise le président de la Chambre, M. Millevoye aurait peut-être dû réfléchir. (Applaudissements).

Il a oublié la phrase qui termine ma déposition devant la commission d'enquête. Après avoir parlé des devoirs du ministre de l'intérieur, j'ai dit qu'il n'y avait eu aucune exigence, aucun maniement d'argent de ma part.

Il est impossible à un gouvernement chargé de la sûreté générale et je ne veux même pas parler de circonstances exceptionnelles, d'accepter qu'un fonds déterminé, considérable, supérieur aux fonds secrets du gouvernement puisse être distribué par des voies publiques à la presse et que le gouvernement reste étranger à cette distribution (Exclamations à droite).

C'est là ce que j'ai fait et ce que je referai demain.

Le gouvernement n'a été mêlé à aucun maniement de fonds il n'a rien demandé, rien touché. (Bruit à droite).

Je n'attends de mes adversaires aucune pitié, *aucune indulgence. Je les ai toujours combattus* loyalement. Mais je prétends que c'est le devoir d'un gouvernement de surveiller la répartition des fonds de subvention de plusieurs millions. (Bruit prolongé. — Exclamations à droite — Applaudissements à gauche).

M. de Bernis. — Ceci est grave. MM. Floquet et Rouvier ont reconnu qu'ils avaient souffert que des fonds versés par l'épargne publique pour une grande œuvre qui paraissait nationale fussent pour partie au moins, attribués à la défense d'intérêts politiques.

Une partie de cette épargne a, dit-on, servi à soutenir le boulangisme, une autre à le combattre, et le reste, (une portion de 375 fr. versés par les actionnaires) est allée dans la poche des entrepreneurs et 25 f. à exécuter quelques travaux. (Bruit à gauche, Bien à droite.

Discours de M. de Bernis

M. de Bernis. — Quand une escroquerie aussi colossale se produit dans un pays civilisé, le devoir d'un gouvernement n'est pas de venir à la curée (Bruit).

Une voix. — Pourquoi avez-vous voté le Panama ?

M. de Bernis. — Je n'étais pas alors député, mais si je l'avais été, j'aurais été probablement trompé par le gouvernement.

M. Jumel. — Toute la droite l'a voté.

Cette interruption provoque une explosion de récriminations à gauche. On crie : Oui, tous, tous vous l'avez voté. Le tapage est effroyable.

M. de Bernis, s'échauffant : le gouvernement loin d'empêcher ce vol, en a profité...

Une voix à gauche. — Est-ce que vos journaux n'ont rien reçu ?

M. de Bernis. — En a profité...

Les paroles se perdent dans le bruit ; le président secoue la sonnette avec frénésie, mais sans effet. M. Peytral lit le règlement à M. de Bernis, qui s'emporte et semble s'éloigner de la question. On entend quelques bribes de phrases.

Que voulez-vous ?... Que pense le pays... Gouvernement trompe tout le monde....

Je m'étonne que des ministres d'hier viennent audacieusement prendre part aux débats de la Chambre.

M. Rouvier. — Il suffit d'une conscience tranquille et du mépris pour les collaborateurs de Numa Gilly, dont vous êtes.

Le tumulte est indescriptible.

M. Delcassé : Vous insultez vos collègues.

M. de Bernis : Je sais que les interpellations de collègue à collègue ne sont pas permis. Mais je demande au gouvernement comment il se fait qu'il se fasse défendre à la tribune par ceux qu'il a traduit à la barre de la Chambre.

M. de Bernis : C'est ce manque d'homogénéité gouvernementale qui permet à M. Floquet d'avoir l'audace...

A ce moment les protestations éclatent violemment de nouveaux. MM. Rouvier, Jules Roche et Floquet visés par ces dernières paroles se démènent, apostrophant l'orateur. On entend vaguement M. Peytral qui rappelle M. de Bernis à l'ordre. (Applaudissements à gauche et au centre).

M. de Bernis. — Je consens à retirer mon expression, mais je me demande comment on peut soutenir qu'un gouvernement a le droit de prendre dans la caisse d'une société commerciale particulière, l'argent destiné à une publicité générale. (Très bien à droite, Bruit à gauche.)

Discours de M. Rouvier

M. Rouvier monte à la tribune, la rumeur profonde qui n'a cessé de gronder depuis le début de l'interpellation, s'apaise aussitôt.

M. Rouvier. — De tels propos pourraient avoir quelque valeur dans la bouche de toute autre personne que le complice de M. Numa-Gilly.

Du coup, le tumulte devient effroyable. Sur tous les bancs on gesticule, on vocifère, on se menace. M. Peytral cherche à rétablir l'ordre en se démenant plus fort que tout le monde, il rappelle à l'ordre M. Paulin Méry. Les boulangistes poussent des hurlements.

M. Rouvier. — Voulez-vous vous taire, là-haut !

Le tumulte continue.

Enfin, après avoir attendu deux minutes, adossé à la tribune présidentielle, **M. Rouvier** reprend :

Il ne suffit pas de diriger une accusation contre un homme pour le dépouiller de ses droits. Mon droit je le tiens de mes électeurs, je l'exercerai jusqu'au bout (applaudissements). Je mourrai à ma tâche ; je n'y renoncerai pas.

On prétend que j'ai avoué que, chef de gouvernement j'ai emprunté des secours d'argent à la Cie de Panama. Je démens formellement cette assertion, je n'ai jamais avoué cela (le vacarme redouble), jamais mon gouvernement n'a exercé de pression sur cette Cie. Nous n'avons jamais rien reçu. Est-ce que tout le monde ne sait pas que cet argent a été distribué à tous les journaux de tous partis...

M. Pichon. — Quelle énorme somme a reçu la *Semaine religieuse* de Nîmes (bruit).

M. Ducoudray. — M. le Provost de Launay l'a avoué (Bruit).

M. Rouvier. — Je n'ai eu ni à diriger, ni à contrôler cette publicité. Je l'ai connue.

J'ai lu un jour la liste des journaux qui avaient reçu de l'argent.

M. de Bernis. — La *Justice* a touché (Bruit).

M. Rouvier. — J'ai dit qu'en arrivant au pouvoir j'ai trouvé que les fonds secrets qui ne sont mis à la disposition du ministre que par mensualité étaient insuffisants pour maintenir l'ordre et le calme dans la rue. Les difficultés étaient grandes, on ne me pardonnait pas dans un certain pays d'avoir exclu du cabinet le général Boulanger. (Vifs applaudissements à gauche. Bruit à droite.

Le bruit est tel que M. Rouvier doit de nouveau s'arrêter. Les boulangistes et la droite poussent des cris d'animaux.

M. Barthou. — Nous demandons que l'orateur soit protégé contre les interrupteurs. (Très bien)

M. Peytral. — Je fais ce que je peux, dès que l'incident sera fini, je m'empresserai de rendre le fauteuil présidentiel à M. Floquet.

M. Rouvier. — Je disais donc qu'il me fallait de l'argent, non pas pour faire de la propagande, mais pour maintenir l'ordre. Je me suis adressé à des amis personnels qui m'ont avancé une somme que j'ai remboursée sur les mensualités des fonds secrets. Cet ami est M. Vlasto, qui m'a avancé 100,000 fr.

M. Déroulède interrompt.

M. Rouvier : Comment avez vous donc le cœur fait, vous qui empêchez de parler un homme qui se défend.

De vifs applaudissements accueillent cette apostrophe à M. Déroulède qui pâlit.

M. Rouvier. — Le même ami m'avança une autre somme de 50,000 fr. qui lui fut remboursée par M. de Reinach sans que le gouvernement sût que cet argent provenait de Panama.

M. Rouvier. — Je n'ai rien à me reprocher. Ma conscience ne peut être suspectée.

M. Déroulède. — Elle est élastique. (Bruit).

M. Rouvier. — J'ai reçu des menaces de mort pendant la lutte pour la défense de la République. (Appl. à gauche — Bruit à droite).

Lorsque je vous ai dit que si je n'avais pas défendu quelques-uns de vous, ils ne seraient pas sur ces bancs j'ai voulu dire que si je n'avais pas agi ainsi que j'ai agi, les républicains aujourd'hui connaîtraient les routes de l'exil. (Vive émotion — La gauche applaudit — La droite ricane).

Discours de M. Le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay. — J'admire l'ingéniosité des théories gouvernementales défendues, ici, par deux anciens présidents du Conseil. *Le concours de financiers, on le sait,* ne se prête pas, il se vend, le ministre en l'acceptant, se mettait entre leurs mains.

Si le gouvernement avait besoin d'argent, il devait le demander à la Chambre. M. Floquet a dit qu'il connaissait la répartition des fonds de Panama et la tolérait. Cette théorie n'est acceptable qu'à l'égard d'un pays étranger. Le gouvernement devait au pays de dire la vérité.

Quand M. Rondeleux parlait contre la loi, on faisait du bruit pour couvrir sa voix (Applaudissements à droite. Bruit à gauche).

A ce moment, M. Lavy proteste de sa place, M. Le Provost de Launay lui répond, les boulangistes se démènent et crient.

La fin du discours de l'orateur n'est plus qu'un colloque assourdissant entre plus eurs centaines de députés parlant tous à la fois. M. Peytral, épuisé, se résigne à attendre la fin du tumulte.

L'ordre du jour Millevoye

M. Millevoye revient alors à la tribune :

Je désire que le gouvernement dise ce qu'il pense, car nous sommes l'objet de la défiance publique et à la veille d'une dissolution. (Protestations.)

M. Peytral. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Millevoye. — Je demande donc au président du Conseil s'il entend se solidariser avec les théories qui viennent d'être apportées à la tribune.

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre convaincue que le gouvernement désapprouve les théories gouvernementales apportées à la tribune par deux anciens présidents du Conseil, passe à l'ordre du jour. (Mouvements divers).

Discours de M. Ribot

M. Ribot. — Le gouvernement ne pouvait refuser de répondre à cette interpellation, mais il ne peut on ignorer le caractère et le but. M. Millevoye veut faire non seulement le procès de la Chambre mais aussi du régime parlementaire, il reste fidèle à son passé. Il a donc bien peur lui qui tous les jours cherche un scandale, que la justice fasse son œuvre. (Applaudissements).

Vous craignez que le scandale ne provoque l'état révolutionnaire que vous levez. (Applaudissements)

Le pays est calme et veut la probité mais il ne veut pas qu'on attaque la République. La justice est saisie, la Chambre lui a donné le plus haut témoignage de confiance, ne peut-on attendre son verdict.

Seulement, maintenant qu'elle fonctionne, on n'en veut plus (Bruit à droite) car ce qu'on voulait c'était faire le procès du gouvernement représentatif. Quant à certaines révoltes de vertu, certains rigorismes d'accusations, on en sait la valeur (TB à gauche). C'est un but politique qu'on poursuit, cette œuvre n'a rien de commun avec l'œuvre de la justice (vifs applaudissements à gauche).

M. Ribot. — Le gouvernement ne se laissera ni troubler ni intimider. Il surveillera la campagne qui se fait en ce moment et sur le caractère de laquelle il ne saurait se tromper. (Appl. à gauche).

M. Déroulède. — A bas le régime parlementaire et Vive la République. (Bruit prolongé).

M. Peytral rappelle M. Déroulède à l'ordre avec inscription au procès verbal.

M. Ribot : M. de Bernis croit qu'il n'y a plus de gouvernement ; qu'il ne se mette pas dans le cas qu'on ait à lui prouver le contraire. (Applaudissements répétés au centre et à gauche).

M. Ribot, en descendant de la tribune est l'objet d'une longue ovation de la part des républicains.

Protestation de M. Millevoye

M. Millevoye proteste contre le reproche qui lui a été fait de vouloir le scandale, cela au milieu de violentes exclamations.

M. Millevoye : Je ne suspecte pas la justice, je signale des faits et montre que le pays est las et qu'il faut tenir compte de ce fait. Le gouvernement a dit qu'il était prêt à en appeler au pays, où cela à peu près, eh bien je relève le défi et réponds : la dissolution quand vous voudrez !

Le bruit recommence si toutefois il s'est réellement arrêté, on réclame la clôture.

La clôture est repoussée

M. Deroulède. — Après les accusations portées contre moi, la clôture serait un moyen trop commode de m'empêcher de me justifier. (Bruit à gauche)

M. Déroulède se débat encore un moment, *puis le bruit s'arrête enfin.* La Chambre consultée après un pointage et après une demi-heure de suspension de séance repousse la clôture par 233 voix contre 219.

La séance est reprise à 5 heures.

Discours de M. Déroulède

M. Déroulède. — M. Ribot m'accuse de vouloir troubler la République. Il semble à l'entendre qu'il n'y a qu'une forme de République, le Parlementarisme. C'est une erreur.

La Constitution actuelle a fait le lit du roi pour y coucher le peuple et voilà pourquoi le peuple est si mal couché.

Je suis anti-parlementaire, mais républicain. Je veux la séparation des pouvoirs. Le choix des ministres en dehors du Parlement, la diminution du nombre des députés et leur salaire doublé.

M. Déroulède continue à faire le tableau de la *République tel qu'il la comprend et estime* que le président de la République devrait être élu par le suffrage universel.

On crie : Vive l'Empereur ! La droite applaudit à tout rompre.

L'orateur termine en demandant au gouvernement de déclarer qu'il n'imitera jamais la conduite des deux anciens présidents du conseil qui ont été visés. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes).

Les ordres du jour

M. Ribot — On demande au gouvernement d'apporter à cette tribune des théories. Ce n'est pas son rôle. Son rôle est d'agir et au parlement à juger le gouvernement sur ses actes. Nous avons eu déjà un vote de confiance des républicains (interruption à droite : deux voix de majorité.

M. Ribot. — Je demande à la Chambre de nous donner aujourd'hui encore sa confiance.

M. Millevoye. — *J'ai demandé au ministre s'il* répondrait oui ou non sur certains actes de ses prédécesseurs. Je réclame la priorité pour mon ordre du jour.

M. Peytral. — J'ai reçu cinq ordres du jour.

Voix diverses. — L'ordre du jour pur et simple.

M. Ribot. — Le gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple et se rallie à l'ordre du jour de M. De Launay, ainsi conçu :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Ou à l'ordre du jour de **M. Hubbard** :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et, confiante dans sa fermeté pour assurer l'œuvre de justice et de lumière qui s'impose, passe à l'ordre du jour.

M. De Launay se rallie à l'ordre du jour Hubbard qui a la priorité. Après une observation de M. Robert Mitchell, **l'ordre du jour de M. Hubbard est adopté par 352 voix contre 83.**

Sur la demande de **M. Ribot**, la Chambre décide de tenir séance demain à 9 heures pour continuer la discussion de la convention franco-suisse.

La séance est levée à 6 h. 15.

Félicitations à M. Ribot

On a beaucoup félicité M. Ribot de l'attitude qu'il a eue hier, tant dans son premier discours, où l'on a saisi et goûté son allusion à une vertu tardive et un rigorisme d'occasion, que dans le second où il a été bien inspiré en se refusant à suivre le précédent orateur sur le terrain où il avait *essayé de l'entraîner.*

Analyse du scrutin

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance la majorité comprend des députés républicains et une trentaine de membres de la droite modérée. La minorité est composée de boulangistes et de membres de la droite.

Parmi les abstentions s'élevant à plus de 100, signalons celles de MM. Rouvier, Jules Roche, Yves Guyot, etc.

Au Sénat

AVANT LA SÉANCE

VIVE ÉMOTION

Vive émotion dans les couloirs quand nous arrivons. Nous apprenons que M. Jean Dupuy, sénateur des Hautes-Pyrénées, vient d'aviser son groupe, la gauche républicaine qu'il allait déclarer au Sénat que le chèque attribué à M. Thévenet avait été versé intégralement dans la caisse du journal le *Siècle*.

En présence de cette déclaration, la gauche républicaine va demander au Sénat d'ajourner l'autorisation de poursuites jusqu'à plus ample information.

Cette décision provoque une très vive émotion. Dans les groupes, on se gourme ferme. Depuis la Haute-Cour nous n'avions pas vu pareille émotion au Luxembourg. De plus M. Le Royer fait annoncer qu'il souffre d'une migraine — diplomatique — assure-t-on. Pendant une demi-heure on cherche un vice-président de bonne volonté.

LA SÉANCE

Enfin à 2 heures 1/2, M. Merlin se dévoue et monte au fauteuil devant une salle comble. Au banc des ministres on aperçoit MM. Loubet et Tirard.

M. Tirard, ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires.

L'ordre du jour appelle la discussion de la demande de poursuites.

LA DEMANDE DE POURSUITES

Déclaration de M. Jean Dupuy

M. Jean Dupuy (Hautes-Pyrénées). — Si j'avais assisté à la séance de mercredi, au moment où M. Thévenet a apporté sa protestation à la tribune j'aurais fait sur le champ la déclaration que j'apporte à cette tribune.

J'ai l'impérieux devoir d'affirmer : 1° que le chèque de 25,000 fr. attribué à M. Thévenet a été remis au journal le *Siècle* pour prix de sa publicité ; 2° que M. Thévenet n'a rien touché de cette somme.

En 1888, lors du vote de la loi sur l'émission des obligations à lots, je n'étais ni député, ni sénateur, ni mêlé aux affaires publiques ; j'étais étranger aux choses et aux hommes du Panama ; j'étais seul propriétaire du *Siècle*.

Un accord est intervenu, selon l'usage, entre le journal et la Compagnie. C'est en raison de cet accord que M. Elbouis, administrateur du *Siècle*,